

Chasseneuil, le 29 mars 2019

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à la nouvelle journée de formation suivante, ouverte aux notaires et aux collaborateurs :

« La protection du conjoint dans les familles recomposées »

Philippe Delmas Saint Hilaire

mercredi 15 mai 2019, dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers.

Vous trouverez ci-après le plan détaillé.

Le coût de cette journée est de **210,00 €** (l'INFN - site de Poitiers n'est pas assujéti à la TVA), le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir partie de votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner **au secrétariat de l'INFN - site de Poitiers** le bulletin réponse ci-après, accompagné du chèque de **210,00 €** libellé à l'ordre de **INFN (merci de faire un chèque par formation)**.

Bien à vous,

Catherine OGIER

Directrice INFN - site de Poitiers

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués.

Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

- Formation du 15 mai 2019 dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers

« La protection du conjoint dans les familles recomposées »

→ Inscription de Maître

Notaire à

→ **OU** de Mme/Mr

Fonction

Etude de Me

N° de téléphone :

Adresse mail (impératif)

Chèque de 210,00 € joint

Dans le cadre de son activité de formation continue l'INFN - site de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : cil@notaires.fr

« LA PROTECTION DU CONJOINT DANS LES FAMILLES RECOMPOSEES »

DATE

Mercredi 15 mai 2019

NOM & TITRE DE L'INTERVENANT

Philippe DELMAS SAINT HILAIRE, Professeur à l'Université de Bordeaux

PUBLIC CONCERNE

Notaires, collaborateurs

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Analyser la pratique notariale aussi bien en ce qui concerne la rédaction des clauses des libéralités matrimoniales que les liquidations (successions, régimes matrimoniaux) avec un conjoint survivant, en présence d'une recomposition familiale et notamment d'enfants issus d'unions diverses.

PEDAGOGIE

- Exemples et cas pratiques illustrant la théorie

PRE-REQUIS

- Une bonne connaissance du droit des successions

PROGRAMME DE LA FORMATION

1ère PARTIE : le conjoint survivant, héritier suite à une recomposition familiale.

- Analyse des droits légaux du conjoint survivant : masse de calcul et masse d'exercice de ses droits légaux en pleine propriété (cas pratiques chiffrés)
- Articulation des droits légaux du conjoint survivant et de ses droits au logement (cas pratiques chiffrés)

2ème PARTIE : le conjoint survivant, bénéficiaire d'une libéralité entre époux en présence d'une recomposition familiale.

- La question de l'imputation sur les droits légaux (art 758-6 cciv) et conseils de rédaction de la libéralité
- Utilité patrimoniale du cantonnement
- Utilité d'insérer une clause dite "de non divorce"
- La rédaction d'une donation au dernier vivant avec choix de quotité disponible
- La rédaction d'une libéralité entre époux d'usufruit universel
- Le particularisme d'un legs d'usufruit entre partenaires